



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 18806

Texte de la question

M. Pascal Terrasse demande à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports si elle entend prendre des mesures facilitant le signalement auprès des services compétents d'une personne vivant seule et souffrant de la maladie d'Alzheimer par un tiers extérieur à la famille.

Texte de la réponse

La question du signalement des personnes isolées malades d'Alzheimer relève de l'organisation de leur prise en charge et de l'information de la population. Ces points ont été prévus par le plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012, qui a été présenté à Nice par le Président de la République le 1er février 2008, plan fortement inspiré du rapport de la commission présidée par le Professeur Joël Menard. Pour mieux informer les personnes confrontées à la maladie d'Alzheimer et sensibiliser le grand public, un numéro de téléphone unique sera mis en place en 2010, ainsi que des sites internet locaux. L'objectif est double : il s'agit d'une part de garantir un soutien et une écoute aux aidants, objectif déjà rempli par le numéro mis en place par France Alzheimer avec le soutien des pouvoirs publics, et d'autre part de fournir des informations sur la prise en charge, le soutien à domicile et les possibilités de répit à un endroit donné. Ce numéro unique renverra, à terme, vers la maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA) la plus proche. La MAIA sera un véritable guichet unique, un lieu d'orientation de la prise en charge, avec le conseil des médecins, des assistants sociaux, pour construire un parcours de prise en charge personnalisé avec l'aide de « coordonnateurs » pour la prise en charge médico-sociale et sanitaire des malades d'Alzheimer. Expérimentées en 2008-2010, les MAIA devraient être généralisées à l'horizon 2012. Les coordonnateurs seront déployés dans le même calendrier. Des assises régionales organisées en 2009 permettront également d'accompagner la mise en oeuvre du plan Alzheimer au niveau régional, de diffuser une information de proximité et de contribuer à modifier les représentations de la maladie et de ses modalités de prise en charge. Les assises seront organisées par les services de l'État. Elles pourront bénéficier d'un lancement fort via le colloque national organisé par le ministère dans le cadre de la présidence française de l'union européenne (PFUE) et prévu les 30 et 31 octobre 2008.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18806

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 octobre 2008

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2026

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9352